UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : mardi 30 mai 2017

Décret nÂ° 2017-558 du 14 avril 2017 : Modifications des dispositions indiciaires applicables aux administrateurs territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales.

Publics concer-nés : fonc-tion-nai-res appar-te-nant aux cadres d'emplois des admi-nis-tra-teurs ter-ri-to-riaux, des ingé-nieurs en chef ter-ri-to-riaux et aux agents déta-chés sur un emploi fonc-tion-nel de direc-tion d'une col-lec-ti-vité ter-ri-to-riale.

Objet : modi-fi-ca-tion de l'échelonnement indi-ciaire de ces agents dans le cadre de la mise en œuvre du « trans-fert primes/points ».
Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1er jan-vier 2017 .

Notice : le décret modi-fie les indi-ces des échelons des grades de ces cadres d'emplois et emplois en vue de réa-li-ser un trans-fert de points d'indice du régime indem-ni-taire vers le trai-te-ment indi-ciaire en 2017 et en 2018, en appli-ca-tion du pro-to-cole rela-tif aux par-cours pro-fes-sion-nels, car-riè-res et rému-né-ra-tions. Il crée un nouvel échelon som-mi-tal au pre-mier grade des admi-nis-tra-teurs ter-ri-to-riaux et des ingé-nieurs en chef ter-ri-to-riaux, à comp-ter du 1er jan-vier 2020, doté de l'indice brut 1015.

Copyright © UNSA Territoriaux 86